

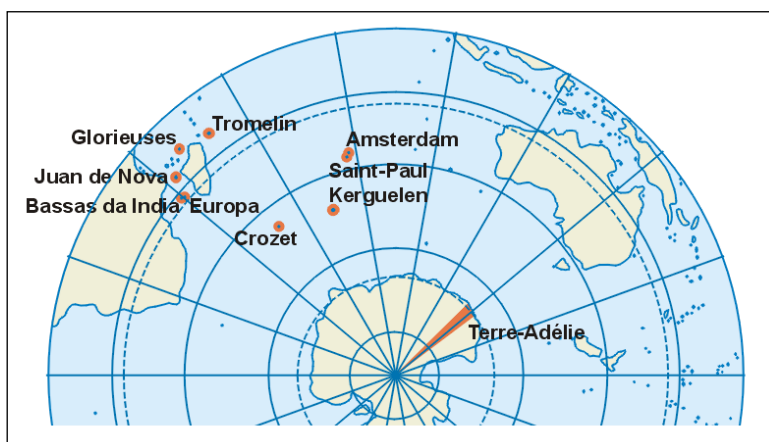
## FICHE DOCUMENTAIRE IFM n° 4/16

### Objet : Les terres australes et antarctiques françaises (TAAF)

-0-

#### Préambule

Les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) constituent un territoire d'outremer (TOM) depuis août 1955. Elles réunissent les Terres australes (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam) et la Terre Adélie en Antarctique et, depuis février 2007, les îles Eparses en Océan Indien (Glorieuses, Juan de Nova, Europa, Bassas da India et Tromelin).



Ce territoire offre à la France une Zone Economique Exclusive de 2,3 millions de km<sup>2</sup> (la 2<sup>ème</sup> française après la Polynésie), soit 20% de notre ZEE, ce qui contribue largement à en faire la seconde emprise après celle des Etats-Unis.

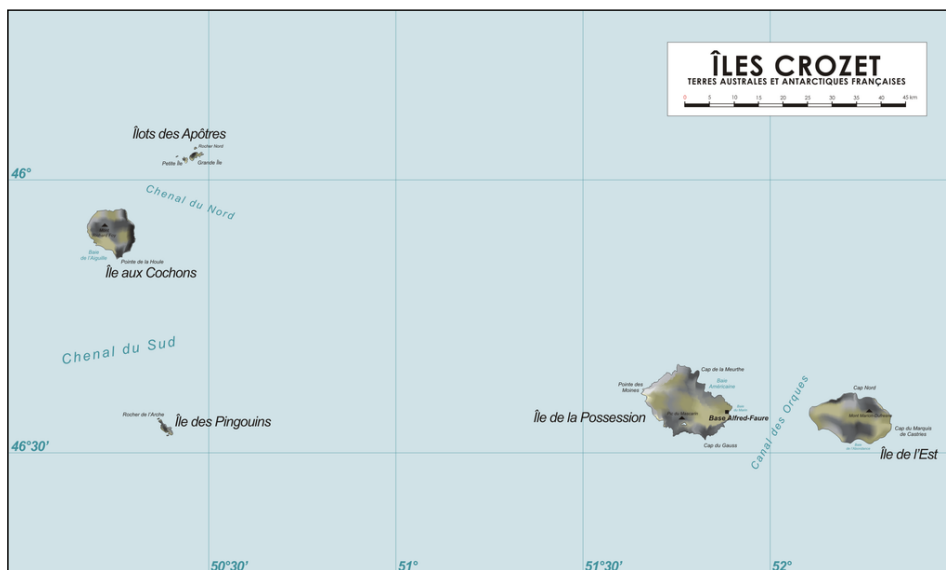
Cette fiche se propose de faire mieux connaître ces terres lointaines, tant au plan de la géographie et de l'histoire, qu'en matière d'administration, de logistique et de ressources marines.

#### Un peu d'histoire et de géographie

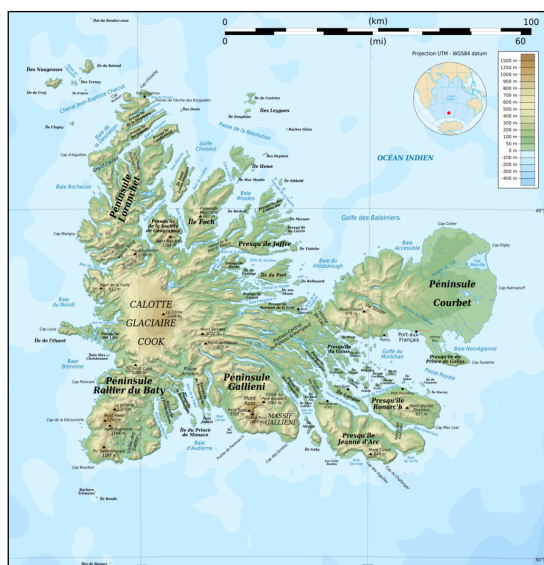
La loi du 6 août 1955, qui créait cette collectivité, abrogeait un décret de 1924 qui plaçait les Terres australes sous le contrôle du Gouvernement Général de France à Madagascar. Quant au statut de TAAF il est appliqué en vertu d'un décret du 11 septembre 2008, qui consacrait notamment le rattachement aux Terres australes de la Terre Adélie et des Iles Eparses.

L'archipel des *Crozet*, composé de cinq îles volcaniques d'une superficie totale de 312 km<sup>2</sup>, a été découvert en 1772 par l'explorateur français Marc-Joseph Marion Dufresne dont le second, Julien

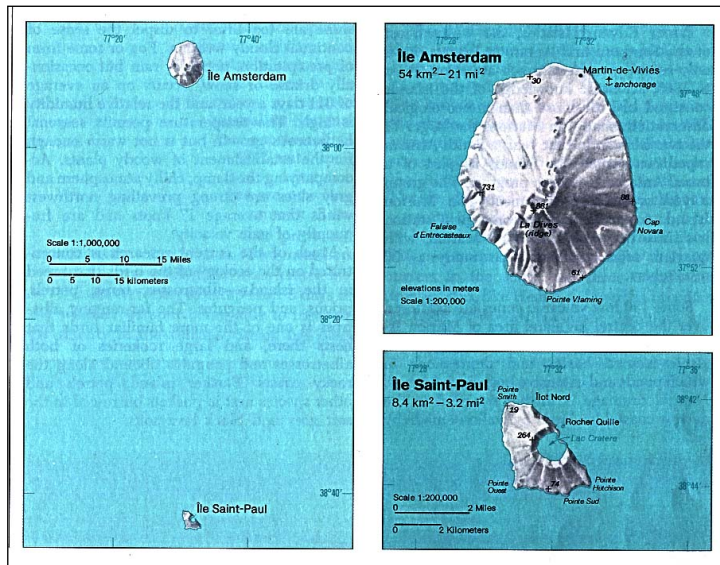
Crozet débarqué sur l'île de la Possession, prend alors possession au nom du Roi de France. Il est classé réserve naturelle depuis 1938. L'archipel dispose d'une base permanente, la base Alfred Faure, sur l'île de la Possession.



L'archipel des *Kerguelen* est constitué d'une île principale, Grande Terre (6.675 km<sup>2</sup>), entourée de plus de 300 îles et îlots, pour une superficie totale de 7.215 km<sup>2</sup>. Il est la partie émergée du plateau volcanique sous-marin de Kerguelen-Heard qui s'étend sur de plus de 2 millions de km<sup>2</sup>. Il est découvert en février 1772 par le navigateur français Yves Joseph Kerguelen de Trémarec. La France en prend officiellement possession en 1893.



Archipel des Kerguelen – Grande Terre



Saint-Paul et Nouvelle Amsterdam

Les deux îles de *Saint-Paul* (8 km<sup>2</sup>) et *Nouvelle-Amsterdam* (58 km<sup>2</sup>) sont des volcans inactifs depuis 1792. Aperçues dès 1522 par l'expédition de Magellan, puis par le hollandais Willem de Vlamingh en 1696, le premier français à y débarquer sera l'Amiral d'Entrecasteaux en 1792. La France en prend possession en juin 1843 et, après quelques péripéties nées de la contestation du Royaume Uni, une nouvelle prise de possession officielle est actée en octobre 1892.

*Terre-Adélie*, zone revendiquée par la France sur le continent Antarctique, couvre une superficie de 432.000 km<sup>2</sup> (soit plus de 98 % de la surface totale des TAAF). Le capitaine de frégate Jules Dumont d'Urville est le premier à prendre pied en janvier 1840 sur cette partie du continent qu'il baptise Terre Adélie du nom de son épouse Adèle. La souveraineté française s'exerce dans le cadre du Traité sur

l'Antarctique de 1959. La France n'a pas revendiqué de ZEE au titre de Terre-Adélie, mais a réservé ses droits quant à l'éventuelle revendication d'un plateau continental étendu. ( se reporter également à la fiche documentaire n° 3.15 du 29 avril 2015 sur le continent Antarctique)

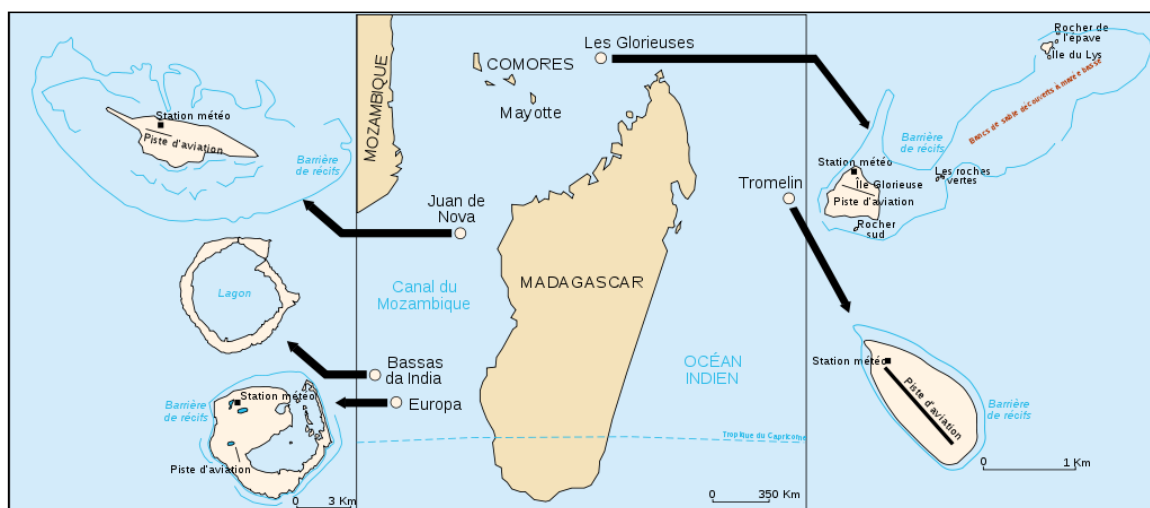
**L'archipel des Glorieuses** (7 km<sup>2</sup>) comporte deux îles coralliennes, la Grande Glorieuse et l'île du Lys, et deux îlots, sur un lagon asséchant à marée basse. Connue des navigateurs depuis le début du 16<sup>ème</sup> siècle, c'est en 1879 qu'un commerçant français de la Réunion, Hyppolyte Caltaux, y débarque et implante une cocoteraie dès 1885. La prise de possession officielle sera le fait du capitaine de vaisseau Richard, commandant la frégate Primauguet, en août 1892.

L'île de **Tromelin** est une formation corallienne d'une superficie de 1 km<sup>2</sup>, située environ à mi-chemin entre la côte est de Madagascar et l'île de la Réunion. Elle est découverte en août 1722 par la *Diane*, navire français de la Compagnie des Indes commandé par Jean-Marie Briand de la Feuillée qui la baptise Ile des Sables. Le chevalier de Tromelin sera le premier à décrire précisément en 1776 cette petite île qui porte désormais son nom. Maurice, devenue indépendante en 1968, revendique officiellement l'île depuis avril 1976. La France a entériné avec Maurice en juin 2010 un accord de gestion, sans pour autant renoncer à sa souveraineté.

En exécution de la loi du 6 août 1896, l'acte du 31 octobre 1897 déclare dépendances françaises les îles de Juan de Nova, Europa et Bassas da India. Elles forment avec les Glorieuses et Tromelin, le district des **Iles Eparses**.

L'île de **Juan de Nova** (5 km<sup>2</sup>) est située dans le Canal du Mozambique. Elle est protégée par un lagon et une barrière corallienne, et a fait l'objet d'une exploitation minière (phosphate), à partir de 1900 jusqu'en 1968. L'île est découverte en 1501 par l'amiral galicien dont elle porte le nom.

L'île d'**Europa** (30 km<sup>2</sup>), également située dans le Canal du Mozambique, est un ancien volcan sur lequel s'est développée une couronne corallienne. Bien que son existence ait été connue depuis plusieurs siècles, elle n'est officiellement reconnue et positionnée qu'en décembre 1774 par le navire britannique *Europa*.



Les îles Eparses

**Bassas da India** est un atoll en formation au sud du Canal du Mozambique, composé d'une barrière corallienne de 35 km de circonférence ceinturant un lagon peu profond et reposant sur un volcan sous-marin. Quasi submergé à marée haute, l'atoll est inhabitable. Découvert par le marin portugais Gaspar Gonçalves au début du 16<sup>ème</sup> siècle, l'atoll est revendiqué par Madagascar en raison de l'importance de la ZEE (123.700 km<sup>2</sup>) qui s'y rattache.

## Souveraineté française

Dans le cas des *Terres australes* (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Nouvelle-Amsterdam) elle n'a jamais été contestée. Elle est affirmée par la présence de bases permanentes (Martin-de-Viviès à Saint-Paul, Alfred-Faure à Crozet, Port-aux-Français aux Kerguelen et Dumont d'Urville en Terre-Adélie) et de patrouilles aéro-maritimes en ZEE.

En Antarctique, en *Terre-Adélie*, on a vu qu'elle s'exerçait dans le cadre du Traité international de Washington de 1959, lequel a été complété en 1991 par le protocole de Madrid sur la protection de l'environnement. La France y entretient en permanence depuis 1956 une base scientifique, la base Dumont d'Urville, sur l'île des Pétrils.

Pour les *Iles Eparses*, dont on a vu qu'elles faisaient pour certaines l'objet de revendication des états voisins, elle est assurée à partir de la Réunion par la présence d'un petit détachement militaire, incluant un gendarme représentant le Préfet, relevé toutes les six semaines environ, et d'une mission météo.

## Administration

Les TAAF sont organisées en cinq circonscriptions administratives ou districts : les trois districts historiques des Terres australes (rattachées à la France depuis le 19<sup>ème</sup> siècle), le district de Terre-Adélie depuis 1949 et celui des Iles Eparses en 2007. Elles sont placées sous l'autorité d'un Préfet responsable de la collectivité résidant sur l'île de la Réunion, qui est représenté dans chacun des districts austraux par un chef de district.

L'isolement et l'éloignement de ces territoires imposent un soutien logistique important. Les Terres australes sont ravitaillées à partir de la Réunion par le navire *Marion Dufresne* et Terre-Adélie par l'*Astrolabe* depuis Hobart en Australie (Tasmanie). Quant aux Eparses elles sont ravitaillées par avion militaire ou par bateau à partir de la Réunion.

N'ayant pas de population permanente, les TAAF n'ont ni électeurs, ni élus, ni assemblée territoriale. Le Préfet rend compte à un conseil consultatif qui donne son avis en matière fiscale, budgétaire et environnementale.

Les TAAF ne font pas partie de l'Union Européenne mais y sont associées en tant que TOM.

## Economie

C'est dans son immense ZEE que réside principalement l'intérêt de ce territoire, d'autant que depuis 2002 l'extension possible du plateau continental jusqu'à 350 milles vers la haute mer, dans le cadre du projet Extraplac (**Extension raisonnée du plateau continental**), est pleine de promesses. Les demandes ont été déposées dès 2009 auprès de la CPLC (Commission des limites du plateau continental) pour Crozet, les Kerguelen, Saint-Paul et Nouvelle-Amsterdam. Quatre décrets, signés en septembre 2015, ont ainsi acté l'agrandissement du domaine sous-marin de la France de plus de 500.000 km<sup>2</sup>. La zone ainsi gagnée, autour des Kerguelen pour ce qui concerne les TAAF, pourrait se révéler riche en ressources minérales, les droits souverains s'exerçant alors sur le sol et le sous-sol des fonds marins, à l'exclusion des eaux surjacentes. Et fin septembre 2015, les ministres français de l'Ecologie et du Développement ont signé un arrêté prolongeant le permis exclusif, octroyé en 2008, de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dans la zone de Juan de Nova.

Les ressources halieutiques sont très importantes et les TAAF gèrent des pêcheries très organisées. La France possède le premier quota de légines au monde dans la zone de Crozet et des Kerguelen. Ce poisson, particulièrement onéreux sur le marché, constitue la première ressource financière des TAAF. Les autres ressources sont la langouste, présente dans la zone Saint-Paul et Amsterdam, et le thon dans les eaux des Iles Eparses.

Le tourisme commence également à se développer, avec notamment des croisières en Antarctique.

## Patrimoine naturel

Ces terres pratiquement inhabitées aux climats variés constituent des sanctuaires de biodiversité. Elles sont de véritables laboratoires à ciel ouvert. Elles possèdent enfin des espèces endémiques, notamment dans les Iles Eparses.

Une réserve naturelle nationale des Terres australes a été créée en 2006 sur plus de 2 millions d'hectares, c'est la plus grande zone humide protégée d'Europe. Un parc naturel marin existe également dans l'archipel des Glorieuses depuis 2011.

La mission de protection de la nature est fondamentale pour le Préfet des TAAF. Le territoire mène en particulier une action exemplaire en matière de déchets.

## Recherche scientifique

En raison de son exceptionnelle dispersion entre le Tropique du Capricorne et le Pôle Sud, de son isolement géographique et d'une occupation humaine très restreinte, les TAAF accueillent de nombreuses activités de recherche, mises œuvre par l'IPEV (Institut Polaire Paul-Emile Victor) pour les îles australes et la Terre Adélie, et par l'INEE (Institut National de l'Ecologie et de l'Environnement) et l'INSU (Institut National des Sciences de l'Univers) pour les Iles Eparses.

Météo-France est présente sur tous les districts et les TAAF ont une relation privilégiée avec le CNES (Centre National d'Etudes Spatiales) qui possède une station de suivi des satellites aux Kerguelen et le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) dans le cadre du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) signé en 1996.

Les sciences humaines sont également représentées avec les fouilles de l'épave de l'*Utile* et du camp des « esclaves oubliés » sur Tromelin, ou encore le recensement des épaves dans les Iles Eparses, conduit sous l'égide du Ministère de la culture et de son Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-marines (DRASSM).

## Pour conclure

Cette partie lointaine et mal connue du territoire français mérite certainement mieux que cette courte fiche, inévitablement très incomplète, mais qui n'a d'autre objectif que d'appeler l'intérêt et/ou de rafraîchir les mémoires.

Si, comme à juste titre on se plaît à le claironner, les océans détiennent les clés des enjeux majeurs du siècle qui commence, grâce notamment aux hydrocarbures et minerais rares dont regorgent leurs fonds, et bien entendu aux ressources halieutiques, alors la France détient avec ses TAAF un atout capital pour les décennies à venir.

Les fonds marins sont une véritable manne et les industries minières du monde s'intéressent désormais de près aux nodules polymétalliques et aux amas sulfurés, qui abritent les fameuses terres rares. En attendant de pouvoir mettre ces richesses en exploitation et dans un contexte de forte compétition dans la zone (Chine, Corée, Inde), il appartient à la France de continuer à affirmer, et sans doute de renforcer, sa présence dans le sud de cet Océan Indien si prometteur.

